

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18418
Numéro SIREN : 518 685 540
Nom ou dénomination : AB TASTY

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2022 sous le numéro de dépôt 156573

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Copie certifiée conforme à l'original



Alix de Sagazan, Président

AB TASTY SAS

SAS au capital de 98 210,40 €
17-19, rue Michel Le Comte
75003 Paris
RCS Paris 518 685 540

Exercice clos le 30 juin 2022

Tuillet Audit

SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 429 080 € Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France et membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AB TASTY SAS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Associés de la société AB TASTY SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée d'associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB TASTY SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées telles qu'exposées dans les notes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan Actif – Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan au 30 juin 2022 pour un montant brut de 27 887 426 € et de 46 657 € net de dépréciations, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données, paramètres et hypothèses sur lesquels se fondent ces valeurs d'usage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 23 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes,

Tuillet Audit

Membre français de Grant Thornton International



laurent luciani

2022.09.23

10:55:05 +02'00'

Laurent Luciani
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 500		1 500	6 795
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	572 011	336 892	235 119	159 779
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	99 937	99 273	664	664
Créances rattachées aux participations	27 787 489	27 741 596	45 893	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	315 988		315 988	426 572
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 776 926	28 177 762	599 164	593 811
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 589 292	647 555	3 941 736	4 315 535
Autres créances	460 920		460 920	548 719
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 724 278		19 724 278	16 925 116
Charges constatés d'avance (3)	439 996		439 996	543 010
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 214 486	647 555	24 566 930	22 332 380
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	53 991 411	28 825 317	25 166 094	22 926 191
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	au 30/06/2022	au 30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 210	97 633
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	15 773 056	15 589 546
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-5 749 761	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 218 421	-5 749 761
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	2 903 084	9 937 417
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	157 065	418 840
Total	157 065	418 840
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	11 479 093	2 281 623
Emprunts et dettes diverses (4)	16 230	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 436	504 811
Dettes fiscales et sociales	3 609 358	3 645 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		664
Autres dettes	66 856	34 637
Produits constatés d'avance (1)	6 455 971	6 102 758
Total	22 105 945	12 569 934
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	25 166 094	22 926 191
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 793 034	1 918 719
(2) Dont à moins d'un an (a)	12 312 911	10 651 215
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	15 033 888	13 590 817
Chiffre d'affaires net	15 033 888	13 590 817
Dont à l'exportation	1 485 551	1 439 998
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	54 333	382 596
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 024 957	5 157 332
Autres produits	1 855	1 818
Total I	23 115 033	19 132 563
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	7 460 127	5 888 351
Impôts, taxes et versements assimilés	349 691	342 943
Salaires et traitements	11 374 521	10 375 867
Charges sociales	5 060 534	4 639 644
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	103 241	107 602
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	287 967	304 198
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	101 423	26 903
Total II	24 737 504	21 685 507
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 622 471	-2 552 944
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	269 724	233 765
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		329 364
Différences positives de change	12 873	669
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	282 597	563 798
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 997 947	4 127 792
Intérêts et charges assimilées (4)	213 806	46 606
Différences négatives de change	15 066	23 431
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	6 226 819	4 197 829
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-5 944 221	-3 634 031
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-7 566 692	-6 186 975

Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 632	690
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII	1 632	690
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 324	9 158
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII	7 324	9 158
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-5 692	-8 468
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-353 963	-445 682
Total des produits (I+III+V+VII)	23 399 263	19 697 051
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 617 684	25 446 812
BENEFICE OU PERTE	-7 218 421	-5 749 761
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Concernant les actifs, la société applique les dispositions prévues par le règlement CRC (2002-10 ; 2004-06 ; 2005-09).

La société applique également le règlement n° 2017-03 du 3 novembre 2017 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

- Marques : non amortissables
- Logiciels : 3 ans
- Installations générales : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Titres de participation

Les titres de participations et créances rattachées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, y compris les frais accessoires le cas échéant.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale ou de ses perspectives d'avenir, en mettant notamment en place un test d'impairment.

Le test d'impairment consiste à comparer, UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) par UGT, la valeur comptable à une valeur d'usage mesurée par une approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode DCF pour « Discounted Cash Flow ») : projection des flux de trésorerie prévisionnels et des synergies sur un horizon de 5 ans sur la base d'un business plan.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les contrats de licence est reconnu de manière linéaire sur la durée des contrats.

Annexe

Le chiffre d'affaires issu des prestations de service (support, formation) est reconnu lorsque le service est rendu.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Conflit en Ukraine

La Société n'a pas d'exposition directe significative en Ukraine et en Russie.

Les événements actuels pourraient avoir un impact sur la performance de l'activité.

Cependant, à la date de l'arrêté des comptes, les risques sont difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

Mise en place de nouveaux financements

La société a mis en place plusieurs nouveaux financements au cours de l'exercice :

- Prêt relance de 5 000K€ avec BNP en Décembre 2021, avec un taux fixe de 5%, et un différé d'amortissement de 4 ans ;
- Prêt Innovation R&D de 2 000K€ avec BPI France en Août 2021, d'une durée de 74 mois avec un taux fixe de 0,76%,
- Crédit moyen terme de 1 000K€ avec BNP Paribas en Juillet 2021, d'une durée de 48 mois avec un taux fixe de 3,00%,
- Prêt bancaire de 1 000K€ avec CIC en Septembre 2021, d'une durée de 60 mois avec un taux fixe de 1,50%,
- Prêt Soutien Innovation de 500K€ avec BPI France en Août 2021, avec un taux fixe de 2,25% d'une durée initiale d'un an. A l'issue de la première année, la Société avait la faculté d'amortir le capital de ce Prêt sur une durée de 1 à 5 ans, elle a opté pour un amortissement sur une durée de 5 ans,
- Prêt bancaire de 500K€ avec Société Générale en Novembre 2021, d'une durée de 36 mois avec un taux fixe de 1,22%.

Se référer à la note « Etat des dettes à la clôture de l'exercice » présentant l'échéancier des dettes financières à la clôture de l'exercice.

Exercices de BSPCE

28 939 BSPCE ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 28 939 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 161 688€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 289€ et la prime d'émission de 181 399€.

Attribution d'Action Gratuites

Le 13 Octobre 2021, conformément à la délégation de compétence qui lui avait été accordé par les associés de la Société aux termes de leur 3^{ème} Décision en date du 9 Octobre 2019, le Président de la Société a attribué définitivement 28 825 actions gratuites au profit de salariés de la Société et ainsi décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 288,25 euros par prélèvement sur la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été définitivement réalisée en date du 1^{er} Octobre 2020.

Constitution d'une nouvelle filiale en Australie

La Société « AB Tasty Australia PTY Ltd » a été constituée en Octobre 2021 afin de venir en support des opérations en Australie. Cette nouvelle filiale est détenue à 100% par AB Tasty SAS et son capital social est de 100AUD.

Annexe

Covid-19

La Société continue de suivre de près l'évolution de la crise sanitaire causée par le Covid-19 et d'anticiper les impacts potentiels sur l'activité du Groupe et la trésorerie de la Société au cours des mois et années à venir.

Certains clients ont souhaité décaler la date de démarrage de leur contrat, d'autres ont continué à solliciter la Société afin d'obtenir des remises au cours de l'exercice. Cette situation inédite pourrait également avoir un impact négatif sur le recouvrement des créances clients.

Dans ces circonstances, la Société a :

- accordé certaines remises à ces clients au cours de l'exercice;
- comptabilisé des provisions pour dépréciations complémentaires de ses créances clients pour 0,3M€ ;
- revu les business plans de ses filiales et maintenu les provisions pour dépréciation à 100% des titres de participation de ses filiales et des créances rattachées à ses participations.

La Société a poursuivi sa recherche de nouveaux financements au cours de l'exercice (cf paragraphe supra « Mise en place de nouveaux financements ») de manière à disposer d'une trésorerie lui permettant de faire face à ses engagements au cours des prochains mois.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements des valeurs brutes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marques	1 500	-	-	1 500
Logiciel	56 213	-	(56 213)	-
Immobilisations incorporelles	57 713	-	(56 213)	1 500
Installation générales	4 849	-	-	4 849
Matériel de bureau et informatique	459 656	180 609	(127 914)	512 351
Mobilier	54 811	-	-	54 811
Immobilisations corporelles	519 316	180 609	(127 914)	572 011
Total	577 029	180 609	(184 127)	573 511

Les mouvements des amortissements et provisions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marques	-	-	-	-
Logiciel	50 918	5 295	(56 213)	-
Immobilisations incorporelles	50 918	5 295	(56 213)	-
Installation générales	1 590	485	-	2 075
Matériel de bureau et informatique	337 001	91 192	(120 590)	307 602
Mobilier	20 946	6 269	-	27 215
Immobilisations corporelles	359 537	97 946	(120 590)	336 892
Total	410 455	103 241	(176 803)	336 892

Annexe

Les mouvements des valeurs nettes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs nettes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marques	1 500	-	-	1 500
Logiciel	5 295	(5 295)	-	-
Immobilisations incorporelles	6 795	(5 295)	-	1 500
Installation générales	3 259	(485)	-	2 774
Matériel de bureau et informatique	122 655	89 417	(7 324)	204 749
Mobilier	33 865	(6 269)	-	27 596
Immobilisations corporelles	159 779	82 663	(7 324)	235 119
Total	166 575	77 368	(7 324)	236 619

Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation	99 873	64	-	99 937
Créances rattachées à participation	21 743 714	6 043 775	-	27 787 489
Cautions	426 572	8 400	(118 984)	315 988
Valeurs brutes	22 270 159	6 052 239	(118 984)	28 203 414
Titres de participation	99 209	64	-	99 273
Créances rattachées à participation	21 743 714	5 997 883	-	27 741 596
Cautions	-	-	-	-
Provisions	21 842 923	5 997 947	0	27 840 869
Titres de participation	664	-	-	664
Créances rattachées à participation	-	45 893	-	45 893
Cautions	426 572	8 400	(118 984)	315 988
Valeurs nettes	427 236	54 293	(118 984)	362 545

Dans le cadre de son développement à l'international, la société est amenée à soutenir financièrement ses filiales étrangères.

La valeur des titres de participation et les fonds versés aux filiales sont appréciés à la clôture de l'exercice au regard des capitaux propres, des résultats de la filiale et des flux futurs de trésorerie estimés sur la base du business plan établi par la société.

Au 30 Juin 2022, la société a décidé de maintenir la dépréciation à 100 % des titres de participation et des créances détenues sur ses filiales (à l'exception de la créance de 45 893€ envers Les Solutions AB Tasty Canada), ce qui a conduit à constater une dépréciation complémentaire des créances rattachées à des participations pour un montant net de 5 998K€.

Le tableau suivant détaille les variations des créances rattachées à des participations et des provisions pour dépréciations associées au cours de l'exercice:

 Annexe

Créances rattachées à participation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
AB Tasty Gmbh	3 183 547	713 461	-	3 897 009
AB Tasty Ltd	5 607 387	1 188 387	-	6 795 773
AB Tasty Latina	1 872 696	98 439	-	1 971 134
AB Tasty Inc	10 323 954	3 715 136	-	14 039 090
AB Tasty Pte	756 130	242 441	-	998 571
AB Tasty Australia	-	40 019	-	40 019
AB Tasty Canada	-	45 893	-	45 893
Valeurs brutes	21 743 714	6 043 775	-	27 787 489
AB Tasty Gmbh	3 183 547	713 461	-	3 897 009
AB Tasty Ltd	5 607 387	1 188 387	-	6 795 773
AB Tasty Latina	1 872 696	98 439	-	1 971 134
AB Tasty Inc	10 323 954	3 715 136	-	14 039 090
AB Tasty Pte	756 130	242 441	-	998 571
AB Tasty Australia	-	40 019	-	40 019
AB Tasty Canada	-	0	-	0
Provisions	21 743 714	5 997 883	-	27 741 596
AB Tasty Gmbh	-	-	-	-
AB Tasty Ltd	-	-	-	-
AB Tasty Latina	-	-	-	-
AB Tasty Inc	-	-	-	-
AB Tasty Pte	-	-	-	-
AB Tasty Canada	-	45 893	-	-
Valeurs nettes	-	45 893	-	-

Annexe

Etat des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	< 1an	> 1an
Créances rattachées à participation	27 787 489		27 787 489
Clients et comptes rattachés	4 589 292	4 589 292	
Autres créances	460 920	460 920	
Charges constatées d'avance	439 996	439 996	
Total	33 277 698	5 490 208	27 787 489

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Clients et comptes rattachés	627 618	287 967	(133 325)	(134 705)	647 555
Autres créances	-	-	-	-	-
Total	627 618	287 967	(133 325)	(134 705)	647 555

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	-
Autres créances	22 208
Disponibilités	-
Total	22 208

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Mouvement des titres	Nombre	Nominal	Capital social
Titres en début d'exercice	9 763 270	0,01	97 633
Titres émis - conversion BSPCE	28 939	0,01	289
Titres émis - AGA 10/2021	28 825	0,01	288
Titres en fin d'exercice	9 821 034	0,01	98 210

Tableau de variation des capitaux propres

	30/06/2021	Conversion BSPCE	AGA 10/2021	BSA	Résultat N	Résultat N-1	30/06/2022
Capital	97 633	289	288				98 210
Primes et réserves	15 589 546	181 399	-288	2 400			15 773 056
Report à nouveau	0					-5 749 761	-5 749 761
Résultat	-5 749 761				-7 218 421	5 749 761	-7 218 421
Total	9 937 417	181 688	0	2 400	-7 218 421	0	2 903 084

Autres fonds propres / Subventions

Le 30 octobre 2018, BPI France Financement a accordé à la Société une aide d'un montant total de 1 256 518€ au titre du Concours d'Innovation. Cette aide se décompose en une Subvention de 837 678€ et une Avance récupérable de 418 840€.

Le calendrier initial de mise à disposition des fonds tel que prévu contractuellement était le suivant :

	Signature du contrat	A compter du 31/05/2019	Au plus tard le 13/06/2020	Total
Subvention	133 333	335 071	369 274	837 678
Avance récupérable	66 667	167 536	184 637	418 840
Aide totale	200 000	502 607	553 911	1 256 518

La partie Subvention a été traitée comptablement comme une Subvention d'exploitation. A ce titre, la Société avait comptabilisé l'an dernier un produit de 369 274€ (néant cette année) correspondant à la dernière échéance prévue au contrat.

L'avance récupérable est comptabilisée dans la rubrique « Autres fonds propres ». L'Avance récupérable était remboursable à compter du 1er Juillet 2021 en huit versements trimestriels de 52 355€, son solde à la clôture de l'exercice était de 157 065€ (contre 418 840€ au 30 Juin 2021).

Annexe

Etat des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant total	< 1an	De 1 à 5ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 479 093	1 686 059	6 636 784	3 156 250
Emprunts et dettes diverses	16 230	16 230	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 436	478 436	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 609 358	3 609 358	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	66 856	66 856	-	-
Produits constatés d'avance	6 455 971	6 455 971	-	-
Total	22 105 945	12 312 910	6 636 784	3 156 250

Au 30/06/2022, l'échéancier des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est comme suit:

Emprunt	Dettes 30/06	FY 22/23	FY 23/24	FY 24/25	FY 25/26	FY 26/27	FY 27/28	FY 28/29	FY 29/30
BNP - PGE	1 468 719	379 084	381 937	384 811	322 887	0	0	0	0
BPI - AMORCAGE	100 000	100 000	0	0	0	0	0	0	0
BNP	801 433	244 918	252 368	260 044	44 103	0	0	0	0
CIC	854 736	196 243	199 207	202 216	205 270	51 800	0	0	0
BPI - PTZI	350 000	200 000	150 000	0	0	0	0	0	0
BPI - R&D	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0	0	0
BPI	500 000	0	93 750	125 000	125 000	125 000	31 250	0	0
SG	404 205	165 814	167 848	70 543	0	0	0	0	0
BNP - 5M€	5 000 000	0	0	0	625 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	625 000
Total général	11 479 093	1 686 059	1 645 110	1 442 614	1 722 260	1 826 800	1 281 250	1 250 000	625 000

Produits constatés d'avance

Les contrats de licence conclus par AB TASTY font l'objet d'une facturation d'avance et ont des dates d'échéances distinctes.

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Chiffre d'affaires HT (en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
Prestations de service	15 034	13 591
Produits des activités annexes	-	-
Rabais, remises et ristournes	-	-
Titres en fin d'exercice	15 034	13 591

Autres informations relatives au compte de résultat

- Intéressement :

Annexe

Aucun accord d'intéressement n'a été mis en place sur l'exercice clos au 30/06/2022.

- Participation des salariés aux résultats :

L'absence de participation des salariés aux résultats s'explique par un par un résultat fiscal insuffisant par rapport au montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

- Transferts de charges :

Les transferts de charges incluent principalement les refacturations de charges aux filiales opérationnelles pour 7 753K€ (se référer au paragraphe « Transactions avec des parties liées » pour plus de détails).

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	31 150
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	
Total	31 150

Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôts sur les bénéfices de l'exercice de 354k€ se décompose de la façon suivante :

- Crédit d'Impôt Recherche : 272k€
- Crédit d'impôt Innovation : 78k€
- Crédit d'impôt Mécénat : 3k€

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	156	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Alternants & stagiaires	12	
Total	168	-

Droit individuel de formation (DIF)

Suite à la loi du 5 mars 2014 (n°2014-288 JO du 6 mars 2014), le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé par le compte personnel de formation (CPF).

Ce dernier est désormais géré par la Caisse des dépôts et consignations et l'entreprise n'a pas accès aux données individuelles.

Annexe

Engagements hors bilan

- Engagement donnés

Les nouveaux financements obtenus au cours de l'exercice (se référer à la note « Mise en place de nouveaux financements »), ont fait l'objet de plusieurs engagements :

- Le prêt bancaire de 1 000K€ avec BNP Paribas a fait l'objet d'un nantissement du fond de commerce à hauteur de 1 000K€ et est contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Le prêt bancaire de 1 000K€ avec CIC a fait l'objet d'un nantissement du fond de commerce à hauteur de 1 000K€ et est contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Le prêt bancaire de 500K€ avec Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fond de commerce à hauteur de 500K€ et est contre-garanti par BPI à hauteur de 40%.

- Engagements de retraite

Au 30/06/2022, les engagements de retraite ressortent à 31K€, étant précisé que ce montant n'a pas fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

Les principales hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.22%
- Taux de rotation des effectifs : 25%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 5%
- Table de mortalité : TV 88/90

Transactions avec des parties liées

Le tableau suivant présente les transactions effectuées avec les parties liées au cours de l'exercice:

Partie liée	Pays	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Produits financiers	Créances rattachées à participation*
AB Tasty Gmbh	Allemagne	1 827 981		35 480	3 897 009
AB Tasty Ltd	Royaume Uni	1 594 480		68 442	6 795 773
AB Tasty Inc	Etats-Unis	2 512 691		130 924	14 039 090
AB Tasty Latina	Espagne	877 575		24 014	1 971 134
AB Tasty Pte	Singapour	940 353		10 863	998 571
Les Solutions AB Tasty	Canada		180 234		45 893
AB Tasty Australia PTY	Australie				40 019
Total		7 753 080	180 234	269 724	27 787 489

*Etant précisé que ces créances (à l'exception de celle de 45 893€ envers Les Solutions AB Tasty) sont intégralement provisionnées à la clôture de l'exercice.

DECISIONS PORTANT SUR LE CAPITAL

A la date d'arrêté des comptes, les décisions suivantes prises par les associés aux termes de la consultation écrite par correspondance en date du 22 Décembre 2021 n'ont pas été entièrement exercées et le délai pour les exercer n'est pas encore expiré :

- Délégation de compétence consentie au Président et/ou Directeur Général en vue de l'émission et attribution, au profit des salariés et dirigeants soumis au régime fiscal des salariés, d'un nombre maximum de 178.400 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (les « BSPCE 2021 ») et/ou Bons de Souscriptions (les « BSA 2021 ») et/ou Options, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1.784,00 euros.

Annexe

SUIVI DES DECISIONS ANTERIEURES AFFECTANT LE CAPITAL

Des BSA, BSPCE et AGA ont été attribués antérieurement à la date de clôture de l'exercice et peuvent s'ils sont exercés entraîner une dilution de capital, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Nombre	% de dilution maximum
BSPCE 2013	61 300	0,57%
BSPCE 2014-1	30 000	0,28%
BSPCE 2014-2	55 500	0,52%
BSPCE 2016-1	30 000	0,28%
BSPCE 2017-2	107 000	1,00%
BSPCE 2019	215 369	2,01%
BSPCE 2020	227 523	2,13%
BSPCE 2021	110 250	1,03%
BSA	35 600	0,33%
Total	872 542	8,16%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Acquisition d'une société de droit allemand

La Société a acquis fin Juillet 2022, 100% des titres d'une société de droit allemand dont l'offre de produits est complémentaire à celle d'AB Tasty.

L'acquisition de cette société a été réalisée sur la base d'un prix global de 15M€ (dont 4.5M€ de complément de prix dont le montant final dépendra du respect de certaines conditions et de l'atteinte de résultats).

 Annexe

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation résultat	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (€)		Prêts/avances consentis par la société non encore remboursés (€)	Montant des cautions et avals donnés par la société (€)	CA HT hors Groupe du dernier exercice écoulé (€)	Résultat du dernier exercice clos (€)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (€)
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations										
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société).										
AB Tasty GMBH (Allemagne)	25 000	-3 408 915	100	25 000	0	3 897 009		2 413 155	-590 788	0
AB Tasty LTD (UK)	31 954	-5 566 682	100	31 954	0	6 795 773		2 592 282	-1 452 121	0
AB Tasty Latina (Espagne)	10 000	-1 927 237	100	10 000	0	1 971 134		1 474 854	-254 554	0
AB Tasty Inc (Etats-Unis)	885	-11 170 295	100	885	0	14 039 090		4 048 411	-2 601 291	0
AB Tasty PTE (Singapour)	31 370	-907 286	100	31 370	0	998 571		1 331 716	-223 881	0
Les Solutions AB Tasty (Canada)	664	22	100	664	664	45 893		0	8 193	0
AB Tasty Australia	64	0	100	64	0	40 019		0	-34 650	0
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société).										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprise au §A										
a. filiales françaises										
b. filiales étrangères										
2. Participations non reprise au §A										
a. dans des sociétés françaises										
b. dans des sociétés étrangères										

AB TASTY

Société par actions simplifiée
au capital de 100.807,69 euros
Siège social : 17-19 rue Michel Le Comte 75003 Paris
518 685 540 RCS Paris

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LES ASSOCIES AUX TERMES
D'UNE CONSULTATION ECRITE PAR CORRESPONDANCE
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2022**

(...)

PREMIERE RESOLUTION :

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022)

Les Associés,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

Approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

Prennent acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal,

Donnent au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Votes Pour : 8.166.198, Votes Contre : 0, Abstentions : 0,

sur les 10.080.769 actions ayant le droit de vote ;

Cette décision est en conséquence adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

(Affectation du résultat)

Les Associés,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022,

Décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (7.218.420,97) euros en totalité **au compte « report à nouveau »**, portant le solde de ce compte à (12.968.181,99) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prennent acte de ce que la Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices.

Votes Pour : 8.166.198, Votes Contre : 0, Abstentions : 0,

sur les 10.080.769 actions ayant le droit de vote ;

Cette décision est en conséquence adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

(Apurement des pertes antérieures)

Les Associés,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022,

Après avoir constaté :

- qu'un montant de 15.773.056,14 euros est inscrit au compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui figure à la rubrique capitaux propres du bilan de la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 ; et
- que les pertes affectées en report à nouveau par suite de la Deuxième résolution ci-avant s'élèvent au montant total de (12.968.181,99) euros,

Décide d'imputer l'ensemble des pertes reportées à nouveau sur le compte prime d'émission, dont le solde après cette affectation s'élève à 2.804.874,15 euros.

Votes Pour : 8.166.198,

Votes Contre : 0,

Abstentions : 0,

sur les 10.080.769 actions ayant le droit de vote ;

Cette décision est en conséquence adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

(Conventions Réglementées)

Les Associés,

Connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Approuvent les conclusions dudit rapport et, pour autant que de besoin, les conventions qui y sont mentionnées.

Votes Pour : 8.166.198,

Votes Contre : 0,

Abstentions : 0,

sur les 10.080.769 actions ayant le droit de vote ;

Cette décision est en conséquence adoptée.

(...)

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

Les Associés,

Donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Votes Pour : 8.166.198, Votes Contre : 0, Abstentions : 0,

sur les 10.080.769 actions ayant le droit de vote ;

Cette décision est en conséquence adoptée.

Pour extrait certifié conforme à Paris,
le 22 novembre 2022

DocuSigned by:

B3F6EFAC7D484AF...

Rémi Aubert, Directeur Général

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Copie certifiée conforme à l'original



Alix de Sagazan, Président

AB TASTY SAS

SAS au capital de 98 210,40 €
17-19, rue Michel Le Comte
75003 Paris
RCS Paris 518 685 540

Exercice clos le 30 juin 2022

Tuillet Audit

SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 429 080 € Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France et membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AB TASTY SAS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Associés de la société AB TASTY SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée d'associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB TASTY SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées telles qu'exposées dans les notes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan Actif – Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan au 30 juin 2022 pour un montant brut de 27 887 426 € et de 46 657 € net de dépréciations, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données, paramètres et hypothèses sur lesquels se fondent ces valeurs d'usage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 23 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes,

Tuillet Audit

Membre français de Grant Thornton International



laurent luciani

2022.09.23

10:55:05 +02'00'

Laurent Luciani
Associé